République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-40 du Comité syndical du Mercredi 15 octobre 2014
~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME VIGNERON : VERS LA LABELLISATION « VIGNOBLE ET DÉCOUVERTES »

L'an deux mil quatorze le quinze octobre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 19 septembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIERE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO , Louis VILLARET. Béatrice NEGRIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Berthe BARRE, Bernard GOUJON, Gérard CABELLO
Absents ou excusés :	Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Christian BILHAC Jean-Claude LACROIX Sonia ARRAZAT, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Contexte :
Depuis décembre 2010, le Pays Cœur d'Hérault et ses partenaires œuvrent pour le développement d'un tourisme vigneron. En effet, un Comité de Pilotage, appuyé par un Comité Technique, travaille à la définition d'une stratégie de développement d'un tourisme et suit la mise en place d'actions telles que : l'organisation des Floréales du Vin, l'appui à la qualification et à la formation, le diagnostic du patrimoine viti-vinicole...

En 2014, sur proposition technique et financière d'Hérault Tourisme, le Pays Coeur d'Hérault a bénéficié de 3 jours de consulting permettant de bénéficier d'un regard d'expert sur le travail déjà effectué et la situation du territoire vis-à-vis du label national « Vignobles et Découvertes » (Cf annexe ci-jointe : Candidature au label « Vignobles et Découvertes » – Aide à la décision).
Cet accompagnement rentre dans le cadre du projet de Contrat de Destination Hérault le Languedoc mis en place par le Conseil Général de l'Hérault, avec l'appui de Hérault Tourisme, qui fixe le développement de l'oenotourisme comme l'une des 5 priorités d'action.

L'expertise ainsi effectuée a permis de statuer que le Cœur d'Hérault, au vu de son offre et de son dynamisme oenotouristique actuel, est parfaitement en capacité de candidater au label « Vignobles et Découvertes » (Cf annexe ci-jointe : Candidature au label « Vignobles et Découvertes » – Aide à la décision).

ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2014
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le projet de candidature au label « Vignobles et Découvertes »dont la démarche inclut :

- Un accompagnement pour la finalisation de la stratégie oenotouristique du Cœur d'Hérault.
- Une assistance à l'élaboration du dossier de candidature.
- La poursuite de la mobilisation des acteurs de la filière à travers « Les Floréales du Vin », dont le concept sera modifié en 2015 (charte d'engagement annuelle pour les restaurateurs et vignerons...).

✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

	Montant € HT	%
Autofinancement	6 750.00 €	45%
Subventions totales	8 250.00 €	55%
Europe (Fonds Leader)	8 250.00 €	55%
TOTAL	15 000.00 €	

✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 octobre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 16 octobre 2014

Publiée le 16 octobre 2014

Transmise le 27 OCT. 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET